



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Mâcon, le 17 septembre 2020

Affaire suivie par :
Stéphanie DUCROT
Bureau de la réglementation
et des élections

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, le récépissé de déclaration que vous m'avez adressée en application des articles R541-49-1 et suivants du code de l'environnement, pour l'exercice de l'activité de négoce et courtage de déchets dangereux et non dangereux, pour votre site « chez entreprise Locfestivité – 5 rue de la Guerlande à CHATENROY LE ROYAL

Je vous rappelle que sa période de validité est limitée à 5 ans. A l'issue de cette période, il vous appartiendra de renouveler votre déclaration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
l'adjointe au chef de bureau,

Gaëlle BOUTON

M. Marc DELHAYE
DEEE-RECYCLING
Chez Entreprise Locfestivité
5 rue de la Guerlande
71880 CHATENROY LE ROYAL



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Mâcon, le 17 septembre 2020

Affaire suivie par :
Stéphanie DUCROT
Bureau de la réglementation
et des élections

<p>RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE NEGOCE ou DE COURTAGE DE DECHETS</p>

RECEPISSE n°2020-024-N.

Le Préfet de Saône-et-Loire,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU les titres 1^{er} et IV du Livre V du code de l'Environnement, et notamment l'article L541-8 et les articles R541-49 à R541-61;

DELIVRE

à DEEE RECYCLING, entreprise située « chez Locfestivité », 5 rue de la Guerlande – 71880 CHATENOY LE ROYAL, récépissé de sa déclaration relative à son activité de négoce et courtage de déchets **dangereux et non dangereux**.

La validité de ce récépissé est de 5 ans.

LE PRÉFET

Pour le préfet et par délégation,
l'adjointe au chef de bureau,


Gaëlle BOUTON